



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/20
20 juin 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-cinquième réunion
Bangkok, 14-18 juillet 2008

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE POUR L'ANNÉE 2008

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SÉCRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 11 039 763 \$US, plus 1 386 853 \$US de frais d'appui d'agence, au titre des amendements à son programme de travail de l'année 2008.

2. Les activités proposées par le PNUE dans son programme de travail amendé sont présentées ci-dessous, au tableau 1 :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUE

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US) :	Montant recommandé (\$US)
SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions :			
Jamaïque	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, (Phase VI)	60 000	60 000
Kenya	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, (Phase VI, Année 2)	75 833	75 833
Kirghizistan	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, (Phase III)	115 830	115 830
Mongolie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase V)	60 000	60 000
Sainte-Lucie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, (Phase VI)	60 000	60 000
Sous-total pour les projets de renforcement des institutions :		371 663	371 663
A2. Audit PGEF :			
Kirghizistan	Rapport de vérification du PGEF	20 000	20 000
Sous-total pour le rapport de vérification :		20 000	20 000
SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
B1. Plans d'élimination des HCFC :			
Afghanistan	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000	
Antigua-et-Barbuda	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Bahamas	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Bahreïn	Préparation du plan d'élimination des HCFC	103 000	
Barbade	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Belize	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Bhoutan	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000	
Brunéi Darussalam	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000	
Burkina Faso	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Burundi	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Cambodge	Préparation du plan d'élimination des HCFC	180 000	
République centrafricaine	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Tchad	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Chine	Préparation du plan d'élimination des HCFC	700 000	
Comores	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
République du Congo	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	

République démocratique du Congo	Préparation du plan d'élimination des HCFC	270 000	
Djibouti	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Érythrée	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000	
Gabon	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Grenade	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Guyane	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Honduras	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000	
Inde	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
République islamique d'Iran	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000	
Iraq	Préparation du plan d'élimination des HCFC	453 500	
République populaire démocratique de Corée	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000	
Koweït	Préparation du plan d'élimination des HCFC	210 000	
République démocratique populaire lao	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Madagascar	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Malawi	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Maldives	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000	
Mali	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Mauritanie	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Mongolie	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000	
Mozambique	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000	
Népal	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000	
Niger	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Oman	Préparation du plan d'élimination des HCFC	38 500	
Pakistan	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000	
Paraguay	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000	
Qatar	Préparation du plan d'élimination des HCFC	43 500	
Rwanda	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Sainte-Lucie	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Sao Tomé-et-Principe	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Arabie saoudite	Préparation du plan d'élimination des HCFC	190 000	
Sri Lanka	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000	
Suriname	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000	
Yémen	Préparation du plan d'élimination des HCFC	210 000	
Sous-total pour la préparation du plan d'élimination des HCFC :		9 158 500	*
B2. Préparation de projet			
Iraq	Programme de pays et préparation du plan national d'élimination	100 000	
Myanmar	Préparation du plan de gestion de l'élimination finale	-	
Sous-total pour la préparation de projet :		100 000	*
B3. Inhalateurs à doseur – Stratégies			
Pakistan	Stratégie de transition – Inhalateurs à doseur	20 000	
Sri Lanka	Stratégie de transition – Inhalateurs à doseur	30 000	
Sous-total pour les stratégies visant les inhalateurs à doseur :		50 000	*

SECTION C : PLANS NATIONAUX D'ÉLIMINATION			
Bénin	Plan de gestion de l'élimination finale (1 ^{ère} tranche)	85 000	[1]
Burundi	Plan de gestion de l'élimination finale (1 ^{ère} tranche)	74 000	[2]
République centrafricaine	Plan de gestion de l'élimination finale (1 ^{ère} tranche)	60 000	[3]
Grenade	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^{ème} tranche)	48 000	[4]
Guinée	Plan de gestion de l'élimination finale (1 ^{ère} tranche)	74 000	[5]
Honduras	Plan de gestion de l'élimination finale (1 ^{ère} tranche)	146 000	[6]
Kirghizistan	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^{ème} tranche)	65 100	[7]
Népal	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^{ème} tranche)	35 000	[8]
Pérou	Plan de gestion de l'élimination finale (1 ^{ère} tranche)	77 500	[9]
Yémen	Plan de gestion de l'élimination finale (1 ^{ère} tranche)	675 000	[10]
Sous-total pour les plans nationaux d'élimination :		1 339 600	
Sous-total pour les sections A à C :		11 039 763	391 663
Coûts d'appui aux agences (aucun pour le renforcement des institutions et 13 % pour les autres activités) :		1 386 853	2 600
Total :		12 426 616	394 263

* = Projets pour examen individuel ou en attente

[1] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/23

[2] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/24

[3] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/24

[4] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/24

[5] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/24

[6] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/24

[7] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/24

[8] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/24

[9] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/24

[10] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/24

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

A1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions

- a) Jamaïque (Phase VI) : 60 000 \$US
- b) Kenya (Phase VI, année 2) : 75 833 \$US
- c) Kirghizistan (Phase III) : 115 830 \$US
- d) Mongolie (Phase V) : 60 000 \$US
- e) Sainte-Lucie (Phase VI) : 60 000 \$US

Description de projet

3. Le PNUE a soumis cinq demandes de renouvellement de projet de renforcement des institutions, décrites à l'Annexe I du présent document.

Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du renouvellement des projets de renforcement des institutions pour les cinq pays mentionnés ci-dessus aux niveaux de financement indiqués au tableau 1. Le Comité exécutif pourrait envisager de faire part aux

gouvernements des pays concernés des observations présentées à l'annexe II du présent document.

A2: Audit PGEF

Kirghizistan : Rapport de vérification du PGEF (20 000\$US)

Description du projet

5. La Décision 45/54 demandait, entre autres, la vérification annuelle d'un échantillon de 10 %, sélectionné au hasard, des PGEF en cours de mise en œuvre approuvés pour des pays à faible volume de consommation. Le Secrétariat a choisi le Kirghizistan parmi les pays faisant l'objet de cette vérification, sur la base d'une sélection faite au hasard. Le PNUE, en tant qu'agence d'exécution principale responsable du PGEF, a été invité à soumettre à l'examen de la présente réunion, dans le contexte des amendements à son programme de travail pour l'année 2008, une demande de financement pour la vérification – cette demande est d'un montant de 20 000 \$US.

Observations et recommandation du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat considère que cette demande se situe dans les limites du financement consacré aux activités similaires et recommande l'approbation générale des activités au niveau de financement indiqué au tableau 1.

SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL

B1. Plans d'élimination des HCFC

	Pays	Projet	Montant demandé (\$US)
(a)	Afghanistan	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000
(b)	Antigua-et-Barbuda	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(c)	Bahamas	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(d)	Bahreïn	Préparation du plan d'élimination des HCFC	103 000
(e)	Barbade	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(f)	Belize	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(g)	Bhoutan	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000
(h)	Brunéi Darussalam	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(i)	Burkina Faso	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(j)	Burundi	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(k)	Cambodge	Préparation du plan d'élimination des HCFC	180 000
(l)	République centrafricaine	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(m)	Tchad	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(n)	Chine	Préparation du plan d'élimination des HCFC	700 000
(o)	Comores	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(p)	République du Congo	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(q)	République démocratique du	Préparation du plan d'élimination des HCFC	270 000

	Congo		
(r)	Djibouti	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(s)	Érythrée	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000
(t)	Gabon	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(u)	Grenade	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(v)	Guyane	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(w)	Honduras	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000
(x)	Inde	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(y)	République islamique d'Iran	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(z)	Iraq	Préparation du plan d'élimination des HCFC	453 500
(aa)	République populaire démocratique de Corée	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(bb)	Koweït	Préparation du plan d'élimination des HCFC	210 000
(cc)	République démocratique populaire lao	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(dd)	Madagascar	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(ee)	Malawi	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(ff)	Maldives	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000
(gg)	Mali	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(hh)	Mauritanie	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(ii)	Mongolie	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000
(jj)	Mozambique	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000
(kk)	Népal	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000
(ll)	Niger	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(mm)	Oman	Préparation du plan d'élimination des HCFC	38 500
(nn)	Pakistan	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000
(oo)	Paraguay	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000
(pp)	Qatar	Préparation du plan d'élimination des HCFC	43 500
(qq)	Rwanda	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(rr)	Sainte-Lucie	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(ss)	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(tt)	Sao Tomé-et-Principe	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(uu)	Arabie saoudite	Préparation du plan d'élimination des HCFC	190 000
(vv)	Sri Lanka	Préparation du plan d'élimination des HCFC	120 000
(ww)	Suriname	Préparation du plan d'élimination des HCFC	200 000
(xx)	Yémen	Préparation du plan d'élimination des HCFC	210 000

Description de projet

7. Le PNUE a soumis au total 50 demandes de financement pour la préparation de plans d'élimination des HCFC, ventilées de façon suivante :

	Nombre de demandes
PNUE	30
PNUE/PNUD	4
PNUE/ONUDI	13
PNUE/PNUD/ONUDI/Allemagne	2
PNUE/PNUD/ONUDI/Banque mondiale/Allemagne	1
Total	50

8. Dans sa demande, le PNUE a précisé que sa classification s'articulait autour des pays à faible volume de consommation (PFV) et des pays n'ayant pas de faible volume de consommation (non PFV), sur la base de la définition des PFV utilisée pour la consommation de CFC. La demande du PNUE n'a pas considéré le niveau de consommation de HCFC des pays figurant sur sa liste.

9. Le PNUE a également proposé des coûts standard pour les demandes soumises. Toutefois l'agence ne fournit aucune explication sur les différences de coûts entre un pays où il est désigné comme étant agence principale et un autre où il est seulement agence de coopération. Les coûts par pays sont récapitulés ci-dessous :

	Coûts (en \$US)
PFV (seulement le PNUE):	200 000
PFV (PNUE en tant qu'agence principale):	120 000
PFV (PNUE en tant qu'agence de coopération) :	80 000
Non PFV (PNUE en tant qu'agence principale)	180 000
Non PFV (PNUE en tant qu'agence de coopération) :	90 000
Inde (PNUE en tant qu'agence de coopération) :	200 000

10. Le PNUE a indiqué une liste d'activités faisant partie de la préparation des plans d'élimination des HCFC, comprenant ce qui suit :

- a) Atelier de coup d'envoi destiné aux parties prenantes
- b) Cadre politique/juridique/ réglementaire et institutionnel
- c) Recueil de données et enquêtes (secteur de la consommation)
- d) Stratégie et plan pour la mise en œuvre du plan de préparation de l'élimination des HCFC
- e) Stimulant économique
- f) Coordination et gestion de projet
- g) Atelier de finalisation des PGEH.

11. Le PNUE a également fourni de nouvelles lettres afin de soutenir la demande de préparation de projet. Lorsque aucune lettre n'était fournie, les lettres présentées au cours du processus de planification d'activités étaient considérées comme suffisantes.

Observations du Secrétariat du Fonds

12. En l'absence de politiques de financement convenues se rapportant spécifiquement aux HCFC, le Secrétariat s'est appuyé sur l'expérience acquise jusqu'à ce jour par le Fonds sur la

prise en main de l'élimination des SAO. Lors de l'examen de ces demandes, le Secrétariat a considéré les points suivants :

- a) La consommation la plus récente de HCFC sur la base de l'Article 7 pour les pays figurant sur la liste,
- b) Les éléments communs de la préparation de projet des PGEH constatés à partir des demandes,
- c) Les lignes directrices relatives au PGEH approuvées par la Décision 54/39, et les éléments des PGEH qui y sont indiqués,
- d) Les coûts antérieurs de la préparation de programme de pays, de la préparation des PGF/PGEF/PNE ainsi que les coûts liés à la préparation individuelle pour des pays avec des HCFC dans le secteur de la fabrication, et
- e) les coûts liés aux enquêtes sur les HCFC antérieures approuvées pour 13 pays.

13. Conformément à la Décision 54/39, le Secrétariat a également classé les pays en deux catégories principales :

- a) Les pays ayant une consommation de HCFC uniquement dans le secteur de l'entretien (HCFC-22),
- b) Et les pays ayant une consommation de HCFC à la fois dans le secteur de l'entretien et de la fabrication (HCFC-22, HCFC-141b et autres HCFC).

14. Afin de déterminer les coûts standard conformément aux décisions et lignes directrices précédentes du Comité exécutif, le Secrétariat a établi que le financement de la préparation des PGEH peut se répartir entre les différents volets suivants, en accord avec la Décision 54/39 :

- a) Assistance en matière de politiques et de législation,
- b) Enquêtes sur l'utilisation des HCFC et analyse des données,
- c) Développement et finalisation du PGEH intégral, y compris les consultations,
- d) Et propositions de projets d'investissements individuels.

15. Le Secrétariat a également considéré que les trois premiers volets indiqués ci-dessus au paragraphe 14 seront communs à tous les pays, indépendamment de la consommation. Le dernier volet s'appliquera uniquement aux pays utilisant le HCFC dans le secteur de la fabrication. En examinant ces trois premiers volets, le Secrétariat note également que, pour certains pays, ceux-ci peuvent déjà inclure quelques éléments de petits projets d'investissements en vue de conversions simples et là où la solution de remplacement est déjà connue.

16. Dans les demandes, le PNUE a indiqué que sur la totalité des pays présentés (50), il avait été désigné pour quatre d'entre eux comme agence principale responsable de la préparation de projet.

17. En réponse à la question du Secrétariat de savoir s'il existait une coordination avec les autres agences avec lesquelles le PNUE travaillera dans certains pays, le PNUE a fait savoir que des entretiens avaient eu lieu et qu'il y avait des accords sur la répartition des coûts pour la préparation des PGEH.

18. Dans le cas de la Chine, le montant total de la demande de financement pour la préparation du PGEH soumise par l'ensemble des agences est de 4 532 995 \$US, la part des coûts du PNUE étant de 700 000 \$US. Le document présenté précise que le PNUE sera responsable du secteur de l'entretien. Comme il n'y a pas de description spécifique des activités s'y rapportant, le Secrétariat n'est pas en mesure de déterminer si le financement demandé se rapporte uniquement à la préparation. En raison de la complexité et de l'ampleur du projet, le Secrétariat pense que la Chine aurait besoin d'être examinée séparément des autres demandes de financement de préparation de PGEH.

19. En ce qui concerne l'Inde, la part du PNUE est de 200 000 \$US sur un total de plus d'un million US\$ pour l'ensemble de la demande. La documentation indique que ces fonds sont destinés à la préparation des activités de sensibilisation, aux volets ne portant pas sur les investissements et au renforcement de la capacité. Le Secrétariat n'est pas en mesure de déterminer le niveau de financement pour cette activité en raison du manque d'informations détaillées.

20. Le Secrétariat note cependant que le niveau de financement demandé par le PNUE pour la préparation de projet pour des activités ne portant pas sur des investissements dans le PGEH, en particulier pour ces deux pays où il est agence de coopération, est vraiment très élevé. En l'absence d'informations détaillées étayant ces deux importantes demandes, le Secrétariat note en outre que ces montants incluent peut-être déjà des aspects de la mise en œuvre du projet, basé sur des chiffres historiques concernant des activités similaires dans les deux pays. Si tel est le cas, ils pourraient être considérés en accord avec la Décision 35/57 par laquelle le Comité exécutif a décidé, entre autres, « que toutes les activités futures ne portant pas sur des investissements recevraient une valeur pas beaucoup plus efficace que celle des projets d'investissement qui est de 12,10\$US/kg, soit un tiers de l'efficacité d'un projet d'investissement moyen approuvé par le Fonds ».

21. Le PNUE a fourni au Secrétariat une ventilation détaillée du budget pour les coûts standard basés sur sa classification des pays jointe au présent document. Lors des discussions avec le PNUE, le Secrétariat a demandé à l'agence d'examiner à nouveau les coûts demandés et de les soumettre une nouvelle fois, basés sur les coûts standard proposés par le Secrétariat. Après plusieurs discussions, aucun accord n'a été conclu avec le PNUE sur les coûts proposés pour aucun des pays figurant sur sa liste.

22. Étant donné le large éventail des coûts présentés par les agences pour les demandes de financement de la préparation de PGEH, le Secrétariat, sur la base d'une analyse détaillée mentionnée plus haut, a proposé des coûts qui sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Tableau récapitulatif des coûts recommandés pour la préparation des PGEH

Classification des pays	Consommation zéro	pays ayant uniquement de l'entretien (HCFC-22 exclusivement)	pays ayant entretien et fabrication* (pays de consommation moyenne)	pays ayant entretien et fabrication* (pays de consommation plus élevée)
ACTIVITÉ	BUDGETS (\$US)			
1. Assistance politique pour les systèmes d'autorisation pour les HCFC				
Consultant(s) juridique(s)	4 000	10 000	15 000	15 000
Réunions de consultation pour finaliser les lignes directrices et les règles	4 000	5 000	10 000	10 000
Diffusion des informations en vue de la mise en application	2 000	5 000	5 000	5 000
Total partiel :	10 000	20 000	30 000	30 000
2. Enquêtes, recueil de données et analyses**				
Coûts des consultants	5 000	10 000	20 000	40 000
Réunion de consultation des parties prenantes et finalisation du rapport	5 000	5 000	10 000	10 000
Coûts de recueil des données (y compris les déplacements, s'il y a lieu)	5 000	10 000	25 000	35 000
Total partiel :	15 000	25 000	55 000	85 000
3. Développement d'une stratégie et finalisation				
3 réunions nationales (début du processus, consultation initiale et consultation finales)	10 000	15 000	20 000	30 000
Documentation et matériels d'information (sous-contrat)	5 000	5 000	5 000	5 000
Frais de déplacements locaux pour les participants aux réunions	10 000	20 000	15 000	15 000
Consultants pour l'examen des aspects technologiques, notamment les avantages pour le climat	Sans objet	Sans objet	25 000	30 000
Total partiel :	25 000	40 000	65 000	80 000
Coût total	50 000	85 000	150 000	195 000

* ces coûts sont des coûts standard pour la préparation du PGEH, la préparation de projet individuel concernant des projets de démonstration et les autres projets d'investissement seront évalués séparément

**les financements déjà reçus par les pays pour les enquêtes seront réajustés en conséquence à un niveau inférieur aux coûts proposés ici.

23. Le Secrétariat s'est entretenu avec l'agence sur le niveau de financement soumis pour la préparation des PGEH pour les pays mentionnés dans les amendements à son programme de travail. Bien qu'il semble y avoir une entente sur l'approche proposée au moment de la rédaction du présent document, aucun accord n'a encore été conclu sur les coûts.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

24. En attente

B2. Préparation de projet

Iraq : Programme de pays et plan national d'élimination (100 000 \$US)

Description du projet

25. Au nom de l'Iraq, le PNUE a soumis une demande de financement pour le programme de pays/ plan national d'élimination, conformément à la Décision 22/24. Le montant de la demande est de 100 000 \$US. Le pays a bénéficié de l'aide du Fonds multilatéral à la 54^e réunion sous forme d'un financement de démarrage pour le projet du renforcement des institutions à un niveau de financement de 60 000 \$US. Le PNUE a fait savoir au Secrétariat que ce pays est en voie de déposer ses instruments de ratification du Protocole de Montréal à la mi-mai 2008.

26. Ce financement est demandé pour permettre à l'Iraq de rattraper son retard et de se conformer aux mesures réglementaires d'élimination de CFC d'ici à 2010.

Observations du Secrétariat du Fonds

27. Le coût total de la préparation de projet est bien plus élevé que le montant revenant normalement à un pays de la même taille et ayant la même consommation potentielle que l'Iraq. Le Secrétariat a toutefois pris note de la justification du PNUE, soulignant le caractère unique de la situation en Iraq et demandant plus de fonds pour rassembler le plus rapidement possible les informations nécessaires afin d'assurer la conformité avec l'échéance d'élimination de 2010. Le PNUE a précisé que la préparation du programme de pays/plan national d'élimination sera réalisée dans des circonstances particulièrement difficiles dues au contexte politique et aux considérations de sécurité, empêchant toute agence ou expert international de travailler directement dans le pays. Il sera indispensable de renforcer rapidement les capacités nationales en formant plusieurs experts nationaux à l'extérieur de l'Iraq qui, par la suite, évalueront les secteurs de consommation de CFC et compileront les données nécessaires.

28. Le Secrétariat, tout en comprenant la situation décrite par le PNUE, a exprimé son inquiétude sur les problèmes importants que cette approche pouvait poser et a soulevé le problème des retards potentiels. Le PNUE a assuré le Secrétariat du support du gouvernement et du fait qu'il ferait tout son possible pour que la proposition intégrale soit soumise à l'examen du Comité exécutif au plus tôt à sa 57^e réunion.

29. Le coût de chaque activité a été convenu avec le PNUE et le niveau définitif de financement proposé aux fins d'examen est inférieur à la proposition initiale. Le Secrétariat voudrait toutefois noter qu'au moment de la rédaction du présent document, l'instrument de ratification n'a toujours pas été officiellement reçu par le dépositaire des Nations Unies.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

30. À la lumière des informations fournies ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le financement du programme de pays/ plan national d'élimination (PP/PNE) pour l'Iraq indiqué au tableau 1, sous réserve que le gouvernement d'Iraq ait déposé les instruments de ratification au moment de la 55^e réunion.

Myanmar : Préparation du plan de gestion de l'élimination finale (US \$ -)

Description du projet

31. Le PNUE a soumis une demande pour le projet de préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale pour le Myanmar. Cette demande est soumise sans exigences de fonds supplémentaires. Le Secrétariat a compris que le PNUE entreprendra la préparation de projet en utilisant le solde restant de la mise en œuvre du PGF.

Observations du Secrétariat du Fonds

32. Le Myanmar a reçu à la 45^e réunion un financement à hauteur de 115 000 \$US pour la mise en œuvre du PGF. La valeur de référence du pays pour les CFC est de 54,3 tonnes PAO. La mise en œuvre des composants du PGF a subi des retards énormes et n'est toujours pas achevée. Le Myanmar n'a toujours pas ratifié de nombreux amendements du Protocole de Montréal et n'a pas mis non plus en place un système d'autorisation. Dans son rapport périodique le plus récent, le PNUE indique que les accords entre le Myanmar et le PNUE ont seulement été signés en février 2008.

33. Tandis que la préparation du PGEF pourrait permettre au pays d'organiser efficacement ses activités restantes dans une nouvelle série de modalités de mise en œuvre, les délais importants dans le PGF approuvé précédemment causent une vive inquiétude quant à l'aptitude du pays à respecter l'objectif d'élimination de 2010. Le Myanmar a rapporté conformément à l'Article 7 un niveau de consommation zéro pour 2006 et de 14,8 tonnes PAO pour 2005. Le Secrétariat n'a reçu aucun message officiel du gouvernement du Myanmar indiquant son engagement à réaliser l'élimination des CFC au moyen du PGEF.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

34. Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note de cette demande et de prier le PNUE de remettre au Secrétariat une lettre officielle du Myanmar approuvant cette méthode de préparation du PGEF.

B3. Préparation des stratégies de transition visant les inhalateurs à doseur à base de CFC

Contexte

35. Le Comité exécutif, à sa 51^e réunion, a accepté au titre de la Décision 51/34(d), *entre autres*, d'examiner « au cas par cas les demandes de stratégies de transition des inhalateurs à doseur sans CFC dans les pays visés à l'article 5 qui ne possèdent pas d'inhalateurs à doseur aux termes de la Décision 45/54, lorsque la nécessité d'une stratégie a été bien mise en évidence et documentée par la remise de l'information suivante pour les trois dernières années :

- a) Inhalateurs à doseur à base de CFC et sans CFC et inhalateurs à poudre sèche : nombre vendu ou distribué au sein du pays, par ingrédient actif, marque/fabricant, et source.

- b) Inhalateurs à doseur sans CFC et inhalateurs à poudre sèche : date approbation, autorisation de marketing et/ou lancement dans le territoire de la Partie.
- c) Inhalateurs à doseur à base de CFC et sans CFC et inhalateurs à poudre sèche : estimation des coûts par ingrédient actif et source. »

Pakistan : Préparation de projet pour le volet ne portant pas sur les investissements du projet de conversion des inhalateurs à doseur et élaboration d'une stratégie de transition visant les inhalateurs à doseur à base de CFC (20 000 \$US)

Description du projet

36. Au nom du gouvernement du Pakistan, le PNUE soumet à l'examen du Comité exécutif une demande de préparation de projet pour le développement d'éléments ne portant pas sur des investissements dans le projet de conversion des inhalateurs à doseur au Pakistan, ainsi qu'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur. Ces fonds seront examinés en plus de ce qui a été approuvé au titre de la préparation de projet de conversion d'inhalateurs à doseur approuvé à la 54^e réunion pour le PNUD.

37. Le PNUE a indiqué que les données et les informations fournies pour étayer cette demande avaient déjà été présentées à la 54^e réunion lors de l'examen de la proposition de projet. Il a expliqué que les fonds demandés serviront aux objectifs suivant :

- a) Développement des activités du volet du projet ne portant pas sur les investissements pour la mise en œuvre de l'élimination des inhalateurs à doseur à base de CFC. Ceci inclura les activités de sensibilisation et la mise en œuvre de réglementations pour l'élimination des inhalateurs à doseur à base de CFC.
- b) Consultations des parties prenantes au Pakistan pour discuter des activités proposées pour l'élimination des inhalateurs à doseur à base de CFC et mise à jour la stratégie de transition pour cette élimination sur la base des contributions apportées lors de ces consultations.
- c) Finalisation et soumission à l'examen du Comité exécutif du volet ne portant pas sur les investissements de la stratégie de transition conjointement avec le volet portant sur les investissements.

38. De plus, le PNUE a également récapitulé les principaux éléments qui seront pris en considération dans le cadre de la stratégie nationale du Pakistan en vue du remplacement des inhalateurs à doseur à base de CFC comme suit :

- a) Activités de sensibilisation et renforcement de la capacité se rapportant à l'élimination des inhalateurs à doseur à base de CFC :
 - i) Ateliers de sensibilisation au niveau sub-régional avec la participation de médecins, de personnel soignant et d'autres parties prenantes clés dans l'élimination des inhalateurs à doseur à base de CFC, et adoption de

solutions de remplacement. Ceci sera entrepris en coopération avec l'industrie pharmaceutique.

- ii) Développement et diffusion des matériaux de sensibilisation, notamment des brochures et des vidéos éducatives sur l'utilisation de produits de remplacement sans CFC, des affiches qui pourront être accrochées dans les points de vente, etc. L'accent sera mis sur la disponibilité des technologies de remplacement sans CFC ainsi que sur leur utilisation sans danger.
 - iii) Des programmes et du matériel éducatifs sur les produits de remplacement sans CFC pouvant être intégrés dans les programmes standard de formation des médecins et du personnel soignant.
 - iv) Partage périodique d'informations au cours des 16-18 prochains mois sur l'élimination des inhalateurs à doseur à base de CFC avec l'assistance de l'industrie de fabrication de ces inhalateurs, et
- b) Mise en œuvre de réglementations pour l'élimination des inhalateurs à doseur à base de CFC et l'adoption de solutions de remplacement sans CFC.

Observations du Secrétariat du Fonds

39. La demande de préparation de projet à présent soumise vise à compléter le financement déjà approuvé et alloué au PNUD pour la conversion des inhalateurs à doseur à base de CFC au Pakistan. Le PNUE a fait savoir qu'il travaille en collaboration très étroite avec le PNUD et le gouvernement pour finaliser la proposition complète qui sera soumise à la 56^e réunion.

40. Le Secrétariat a noté que les activités proposées par le PNUE sont conformes à celles approuvées pour des projets similaires relatifs aux inhalateurs à doseur à base de CFC dans d'autres pays. Le Secrétariat avait exprimé auparavant ses préoccupations au sujet des coûts initiaux demandés par le PNUE (30 000 \$US). Ce niveau a été toutefois revu à la baisse, le montant de la nouvelle demande étant de 20 000 \$US.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

41. À la lumière des observations faites ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver la demande de préparation de projet du volet ne portant pas sur les investissements du projet de conversion des inhalateurs à doseur à base de CFC au Pakistan, ainsi que la mise en place d'une stratégie de transition, au niveau de financement de 20 000 \$US indiqué ci-dessus au tableau 1.

Sri Lanka : Stratégie de transition des inhalateurs à doseur (30 000 \$US)**Description du projet**

42. Au nom du gouvernement du Sri Lanka, le PNUE soumet une demande pour la préparation d'une stratégie de transition des inhalateurs à doseur afin d'éliminer l'utilisation des CFC dans ce secteur. La plupart des inhalateurs à doseur à base de CFC sont importés, ces produits n'étant pas fabriqués au Sri Lanka. Ses principales sources d'importations d'inhalateurs à doseur à base de CFC et sans CFC sont l'Inde, la Chine et le Bangladesh. On note également des importations – mais dans des quantités moindres - en provenance du Royaume-Uni, d'Italie, de France et d'Australie. Au cours des trois dernières années (2005-2007), les importations moyennes d'inhalateurs à doseur à base de CFC et à base de HFA dépassaient les 200 000 unités par an, alors que les importations d'inhalateurs à poudre sèche dépassaient pendant la même période les 320 000 unités. Les données disponibles montrent que ces importations sont en hausse, accordant la plus grande part aux inhalateurs à doseur sans CFC (à la fois HFA et poudre sèche). Au Sri Lanka, de 5 à 6 % de la population est asthmatique. Dans de nombreux cas, il s'agit de patients fréquentant des cliniques rurales, dont la médication est directement prescrite par les médecins.

43. Pour soutenir sa demande et, sur la base de la Décision 51/34, le PNUE a indiqué que la situation concernant la fourniture d'inhalateurs à doseur et de leurs équivalents sans CFC peut être décrite au Sri Lanka comme suit :

- a) Les inhalateurs à doseur à base de CFC, ceux à base de HFA et les inhalateurs à poudre sèche sont présents sur le marché.
- b) La part du marché pour les produits de remplacement sans CFC des inhalateurs à doseur à base de CFC et des inhalateurs à poudre sèche est respectivement d'environ 17 % et 58 %.
- c) Les inhalateurs à doseur à base de CFC connaissent toujours une croissance importante de plus de 20 % par an, ce qui entraîne une augmentation proportionnelle de leur part de marché.
- d) Les inhalateurs à doseur et les inhalateurs à poudre sèche sans CFC sont aussi en vente sur le marché et connaissent une forte croissance (plus de 20 %).

44. Le PNUE a en outre fourni un tableau détaillé récapitulant les inhalateurs à doseur et les inhalateurs à poudre sèche à base de CFC et sans CFC importés, vendus et distribués dans le pays, identifiant pour chacun l'ingrédient actif, la marque/ le fabricant et la source. Les informations comprennent également le prix de chaque produit ainsi que la date d'approbation de chaque médicament par les autorités nationales. Ces informations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	2005	2006	2007	TOTAL
Inhalateurs à doseur à base de CFC	145 484	231 862	274 220	651 566
Inhalateurs à doseur à base de HFA	202 915	232 223	256 318	691 456
Inhalateurs à poudre sèche	227 417	313 877	419 719	961 013
Total	575 816	777 962	950 257	2 304 035

45. Le document indique également que bien que l'autorité nationale responsable du règlement des importations des inhalateurs à doseur dans le pays ait pris en principe la décision d'en limiter les importations, il n'existe jusqu'à présent aucun règlement du gouvernement mettant cette contrainte en application pour les importateurs.

Observations du Secrétariat du Fonds

46. La demande de préparation de projet est soumise afin de permettre une transition en douceur vers les inhalateurs à doseur sans CFC au Sri Lanka, éliminant donc la consommation de CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur. Le Secrétariat a noté qu'en dépit du volume plus élevé d'inhalateurs à doseur sans CFC comparés à ceux à base de CFC, le pays a besoin de trouver une transition aisée vers l'utilisation dans le futur d'inhalateurs à doseur sans CFC. Le Secrétariat a également observé que les prix unitaires ne diffèrent pas vraiment en fonction du propulseur utilisé. Le PNUE a informé le Secrétariat que bien qu'il existe une prévalence des d'inhalateurs à doseur sans CFC sur le marché, la compréhension des différences entre inhalateurs à doseur à base de CFC et ceux à base de produits de remplacement est très limitée ; les médecins ont besoin de cette information pour être soutenus dans leur contribution à une transition plus rapide.

47. En examinant les plans du pays pour la préparation de la stratégie de transition, le Secrétariat a été informé que la stratégie nationale sur le remplacement des inhalateurs à doseur à base de CFC par des produits de substitution prévoit de considérer les points suivants :

- a) Analyse du marché actuel de la consommation des inhalateurs à doseur, des sources d'approvisionnement et des tendances futures, notamment au niveau de la distribution géographique.
- b) Consultations des importateurs, des médecins et autres parties prenantes sur les questions clés à prendre en main lors de l'élimination d'inhalateurs à doseur à base de CFC et de l'adoption intensive de produits de remplacement.
- c) Développement de la sensibilisation et programme éducatif en vue de l'adoption intensive de produits de remplacement.

- d) Développement et mise en œuvre d'interventions réglementaires en vue de l'interdiction des importations et de la vente d'inhalateurs à doseur à base de CFC et de l'adoption intensive de produits de substitution sans CFC, et
- e) Développement d'un plan de mise en œuvre pour le passage en douceur à des produits de remplacement des inhalateurs à doseur à base de CFC.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

48. À la lumière des observations faites ci-dessus, le Comité exécutif pourrait envisager de considérer l'approbation de la demande de préparation de projet de transition des inhalateurs à doseur à un niveau de financement de 30 000 \$US, comme l'indique le tableau 1 ci-dessus. Le Comité pourrait également envisager de confirmer si les informations fournies sont en accord avec les dispositions de la Décision 51/34.

49. En approuvant ce projet, le PNUE est prié de noter qu'aucun financement supplémentaire ne sera disponible pour l'élimination dans le secteur des inhalateurs à doseur.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Jamaïque : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Oct-1996	66 000
Phase II : Nov-1999	44 000
Phase III : Déc-2001	44 000
Phase IV : Jul-2003	57 200
Phase V : Nov-2005	60 000
Total	271 200
Montant demandé pour le renouvellement (Phase VI) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VI (\$US) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total du renforcement des institutions Phase VI pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable au renforcement des institutions Phase VI à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	Oct. 1996
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1994), (tonnes PAO) :	64,1
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	93,2
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	1,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	2,8
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	1,4
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	4,9
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2007) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I, (CFC)	0
(b) Annexe A Groupe II, (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	1,5
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	1,4
Total	2,9
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2007
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	1 900 785
Montant décaissé (en date de mai 2008) (\$US) :	1 870 461
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	169,7
SAO éliminées (en date de mai 2008) (tonnes PAO) :	102,0

1. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	592 992
(b)	Renforcement des institutions :	271 200
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 036 593
	Total :	1 900 785

Rapport périodique

2. D'octobre 2006 à avril 2008, la Jamaïque a progressé dans la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions. L'unité nationale de l'ozone (UNO) a été notamment en mesure pendant la Journée internationale de l'ozone de travailler conjointement avec le secteur privé afin de prendre en main le problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone, atteignant les parties prenantes, le secteur privé et le grand public. La Jamaïque a également ratifié les quatre amendements restants. L'UNO a aussi géré le projet d'élimination du bromure de méthyle mis en œuvre par Environnement Canada ainsi que le plan de gestion de l'élimination finale qui était mis en œuvre par le PNUD. Ce projet a pris fin en décembre 2007. L'UNO continue à gérer l'importation zéro des CFC du Groupe I de l'Annexe A au moyen de la mise en application du système d'autorisation pour les SAO. Conformément aux lois nationales, aucune autorisation n'est accordée pour l'importation de ce groupe de substances. L'UNO continue à suivre le maintien de ce contrôle législatif.

Plan d'action

3. Les activités planifiées pour la prochaine phase, allant de novembre 2008 à octobre 2010, comprennent des activités conduisant à la conformité de la Jamaïque aux exigences qui lui incombent en vertu du Protocole de Montréal. Les activités prévues comprennent la mise en place de mesures destinées à prendre en main le commerce illégal des SAO, à poursuivre la collecte de données sur les SAO ainsi que les analyses correspondantes des tendances de consommation. Au niveau de la sensibilisation du public, des activités sont prévues pour améliorer la sensibilisation du grand public mais aussi celle des décideurs afin que les questions de la protection de la couche d'ozone restent prioritaires.

Kenya : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Mar-1993	174 966
Phase II : Jul-1998	116 667
Phase III : Déc-2000	116 433
Phase IV : Nov-2002	151 463
Phase V : Déc-2004	151 667
Phase VI (année 1) : Jul-2007	75 833
Total	787 029
Montant demandé pour le renouvellement (Phase VI, année 2) (\$US) :	75 833
Montant recommandé pour approbation de la Phase VI, année 2 (\$US) :	75 833
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase VI, année 2, du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	75 833
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase VI, année 2, du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	Juillet 1994
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1993), (tonnes PAO) :	550,8

Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	239,5
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	5,3
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	65,9
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	1,1
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	217,5
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2006) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I, (CFC)	57,7
(b) Annexe A Groupe II, (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,3
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,1
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	34,2
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	42,5
Total	134,8
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2007
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	4 815 948
Montant décaissé (en date de mai 2008) (\$US) :	4 243 419
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	543,8
SAO éliminées (en en date de mai 2008) (tonnes PAO) :	16,0

4. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	3 005 943
(b)	Renforcement des institutions :	787 029
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 022 976
	Total :	4 815 948

Rapport périodique

5. La mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal se poursuit au Kenya avec succès. Pendant la période couverte par le rapport, l'Unité nationale de l'ozone (UNO) du Kenya a mis en œuvre des réglementations visant les SAO par le biais de la mise en application de systèmes d'autorisation et de quotas. Le pays a mis en place une unité chargée de la mise en œuvre des systèmes nouvellement introduits d'autorisation et de quotas pour les importations de SAO. L'UNO s'est aussi lancée dans un programme de sensibilisation, a formé des agents des douanes et des techniciens frigoristes et a mis en œuvre le projet d'élimination du bromure de méthyle ainsi que le plan de gestion de l'élimination finale des CFC. Selon le rapport du programme de pays de 2007 remis par le Kenya au Secrétariat du Fonds multilatéral, le pays a dépassé l'objectif de 85 % de réduction des CFC et il est prévu que la poursuite des activités en cours permettra au pays de parvenir à la réalisation de l'objectif de 100 % de réduction des CFC d'ici à 2010.

Plan d'action

6. L'UNO est l'autorité responsable au sein du Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles de la coordination de la mise en œuvre du programme du renforcement des institutions et de la surveillance de la mise en œuvre du plan de l'élimination finale des CFC. Au cours de la deuxième année de la phase VI (août 2008-juillet 2009), le pays s'efforcera de mettre

en œuvre son plan d'action afin d'assurer la conformité durable au Protocole de Montréal. L'UNO poursuivra le programme de formation destiné aux techniciens du secteur de la réfrigération. La formation des agents des douanes nouvellement engagés et celle de ceux restant à former afin de soutenir la mise en œuvre et l'application des réglementations sur les SAO devrait se poursuivre. L'UNO continuera son programme de sensibilisation au moyen des médias, des ONG, d'ateliers et de distribution de journaux, brochures et autres matériaux de sensibilisation aux industries et autres parties prenantes.

Kirghizistan : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Jul-2002	133 650
Phase II : Déc-2004	115 830
Phase III : Nov-2006	115 830
Total	365 310
Montant demandé pour le renouvellement (Phase IV) (\$US) :	115 830
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase IV (US \$) :	115 830
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	115 830
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase IV du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	Juillet 2002
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (2000), (tonnes PAO) :	67,3
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	72,8
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	14,2
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2006) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I, (CFC)	5,3
(b) Annexe A Groupe II, (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	2,7
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,8
Total	8,8
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2007
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	1 642 631
Montant décaissé (en date de mai 2008) (\$US) :	1 243 950
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	79,8
SAO éliminées (en date de mai 2008) (tonnes PAO) :	76,1

7. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	194 000
(b)	Renforcement des institutions :	365 310
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 083 321
Total :		1 642 631

Rapport périodique

8. Au cours de la phase III, le Kirghizistan a mis en œuvre les activités suivantes : soutien et coordination des actions en vue de l'élimination finale des SAO, soutien du système d'autorisation et de la législation relative aux SAO, notamment le bromure de méthyle, les halons et les solvants, organisation et réalisation de la formation, recueil, traitement et communication des données se rapportant à la consommation de SAO, examen des équipements et des produits à base de SAO, mise en œuvre d'un plan de gestion des frigorigènes, introduction d'incitatifs économiques, diffusion d'informations sur les nouvelles technologies et les solutions de remplacement des SAO, campagne spéciale informative annuelle consacrée à la Journée de l'ozone, établissement de rapports sur la mise en œuvre du programme de pays et échange d'informations entre le gouvernement et les organisations internationales. En outre, au cours de l'année 2007, les activités de surveillance et le programme d'incitatifs destinés aux utilisateurs finaux ont été poursuivis. D'autres activités, faisant partie du plan de gestion de l'élimination finale, ont été réalisées telles que les séminaires et les ateliers de formation, la traduction de matériaux d'information/ documentation spécialisée ainsi que la présentation du projet des inhalateurs à doseur.

Plan d'action

9. Pour la phase IV (décembre 2008 à novembre 2010), l'Unité nationale de l'ozone (UNO) du Kirghizistan a les objectifs suivants : élimination de la consommation de CFC d'ici au 1^{er} janvier 2010 conformément à l'objectif du programme de pays, mise en œuvre de mesures destinées à lutter contre le commerce illégal et la contrebande des SAO, encouragement de la récupération/ recyclage et poursuite de la formation dans le secteur de la réfrigération, finalisation du système juridique et réglementaire supplémentaire visant à contrôler les SAO, formation et certification des spécialistes, amélioration de la sensibilisation du public grâce à la mise en place de programmes éducatifs. L'UNO continuera également à mettre en œuvre des programmes de sensibilisation durant cette période et veillera à la remise en temps voulu des rapports au Secrétariat de l'ozone et au Secrétariat du Fonds multilatéral.

Mongolie : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Jul-1999	66 000
	Phase II : Mar-2002	57 200
	Phase III : Jul-2004	57 200
	Phase IV : Nov-2006	60 000
	Total	240 400

Montant demandé pour le renouvellement (Phase V) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase V (US \$) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total du renforcement des institutions Phase V pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable au renforcement des institutions Phase V, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	Juillet 1999
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1998), (tonnes PAO) :	21,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	10,6
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2006) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I, (CFC)	2,2
(b) Annexe A Groupe II, (Halons)	0
(c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,4
Total	2,6
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2007
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	775 644
Montant décaissé (en date de mai 2008) (\$US) :	747 310
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	11,2
SAO éliminées (en date de mai 2008) (tonnes PAO) :	9,2

10. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	205 000
(b)	Renforcement des institutions :	240 400
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	330 244
	Total :	775 644

Rapport périodique

11. Dans la quatrième phase de son projet de renforcement des institutions, la Mongolie a continué la mise en œuvre du plan d'élimination finale, a mis en œuvre des mesures destinées à empêcher le commerce illégal des SAO, a renforcé sa législation sur le contrôle et l'importation des SAO et a également mis en œuvre des activités de sensibilisation du public. Quelques réalisations clés comprennent quatre ateliers de formation destinés au personnel des douanes et deux ateliers destinés aux techniciens, ainsi que l'approbation d'un décret ministériel en avril 2007 stipulant d'interdiction des importations de CTC/TCA/ Bromure de méthyle et autres SAO. La Mongolie a aussi accueilli en juin 2007 une réunion sur le « Partenariat avec le secteur privé pour lutter contre les délits environnementaux et le commerce illégal en vue de la conformité au Protocole de Montréal dans la Région Asie-Pacifique » organisée par le PNUE. Le pays a également organisé un quiz national sur l'ozone et le vainqueur a participé ensuite au premier Quiz régional de l'ozone qui s'est déroulé à Bangkok en 2007.

Plan d'action

12. Durant la prochaine phase (décembre 2008-novembre 2010), l'UNO a pour objectif de mettre en œuvre les activités restantes du PGEF, de continuer à renforcer les réglementations nationales et leur mise en application afin de lutter contre le commerce illégal des SAO en 2009-2010. Elle se propose également d'amorcer la législation destinée à soutenir ultérieurement l'élimination des HCFC et de continuer à intensifier la sensibilisation du public et de prendre des dispositions pour l'élimination de l'utilisation d'inhalateurs à doseur à base de CFC.

Sainte-Lucie : Renouvellement du renforcement des institutions :

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Feb-1997	36 580
Phase II : Mar-2000	24 400
Phase III : Jul-2002	31 200
Phase IV : Jul-2004	31 200
Phase V : Jul-2006	60 000
Total	183 380
Montant demandé pour le renouvellement (Phase VI) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VI (\$US) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total du renforcement des institutions Phase VI pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable au renforcement des institutions Phase VI, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	Juillet 1995
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1993), (tonnes PAO) :	6,6
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	8,3
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2007) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I, (CFC)	0
(b) Annexe A Groupe II, (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0
Total	0
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2007
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	641 230
Montant décaissé (en date de mai 2008) (\$US) :	483 991
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	10,1
SAO éliminées (en date de mai 2008) (tonnes PAO) :	-

13. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	156 000
(b)	Renforcement des institutions :	183 380
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	301 850
Total :		641 230

Rapport périodique

14. De juin 2006 à juillet 2008, Sainte-Lucie a progressé dans la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions. L'UNO en particulier a continué à lancer des actions en vue de créer un climat favorable dans le pays pour l'élimination accélérée des SAO. Elle a également reçu, recueilli, analysé et diffusé les informations portant sur les questions liées à la protection de la couche d'ozone. Durant cette période, le système d'autorisation a été mis en œuvre et surveillé, les quotas d'importation ont été émis par le Service des autorisations du Ministère du Commerce et la législation a été révisée pour être plus adaptée à l'élimination accélérée des HCFC.

Plan d'action

15. Les activités prévues pour la prochaine phase, allant d'août 2008 à juillet 2010, comprennent la poursuite de la surveillance de la mise en œuvre du système d'autorisation des importations/exportations et le renforcement des mesures prenant en main le commerce illégal. L'UNO mettra également en place un système de traçage des SAO pour soutenir la collecte des données sur les SAO et leur analyse. Elle continuera la mise en œuvre du PGEF. Sainte-Lucie commencera également la préparation du plan d'élimination des HCFC afin de déterminer la consommation de HCFC de Sainte-Lucie et de calculer sa valeur de référence et elle poursuivra les programmes de formation destinés aux techniciens frigoristes. Au niveau de la sensibilisation du public, des activités sont prévues pour améliorer la sensibilisation du grand public mais aussi celle des décideurs afin que les questions de la protection de la couche d'ozone restent prioritaires.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES RENOUVELLEMENTS DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS À LA 55^E RÉUNION

Jamaïque

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Jamaïque et note avec satisfaction que les données relatives à l'article 7 communiquées par la Jamaïque au Secrétariat de l'ozone montrent que cette Partie était en conformité avec les mesures de réduction de toutes les substances réglementées. Le Comité exécutif note également que la Jamaïque s'est engagée à réaliser l'élimination totale des SAO aux échéances fixées et, dans le cas du bromure de méthyle, probablement auparavant. Avec les activités planifiées pour la prochaine phase, le Comité exécutif espère que la Jamaïque continuera ses activités d'élimination des SAO avec succès afin de réaliser l'objectif d'élimination de 2010.

Kenya

2. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour le Kenya et note avec satisfaction la remise du rapport du programme de pays pour 2007 et le fait que sa réduction de consommation de CFC dépasse l'objectif de 85 %, faisant que le Kenya respecte le plan d'action visant à la conformité avec l'élimination des CFC. Le Comité exécutif a également noté que le Kenya a pris des mesures importantes afin d'éliminer sa consommation de SAO pendant la période couverte par le projet de renforcement des institutions. Tout particulièrement, dans sa demande, le Kenya fait part d'initiatives importantes, notamment la mise en œuvre des contrôles d'importations de SAO au moyen d'un système d'autorisation et de quotas ainsi que grâce à la formation des agents des douanes et des techniciens frigoristes. Le Comité exécutif apprécie grandement les efforts faits par le Kenya pour réduire sa consommation de SAO. Le Comité exécutif espère, qu'au cours des deux prochaines années, le Kenya va poursuivre avec succès la mise en œuvre du système d'autorisation et de quotas, du plan d'élimination finale des CFC, de l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur floral, de l'assistance technique et des programmes ne portant pas sur des investissements, et qu'il va faire fond sur ses niveaux actuels de réduction des SAO et parvenir à une consommation zéro de CFC d'ici à 2010.

Kirghizistan

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait la demande de renouvellement de la phase III du projet de renforcement des institutions pour le Kirghizistan et note avec satisfaction que les données relatives à l'article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays montrent qu'il est en conformité avec les mesures de réduction de toutes les substances réglementées. Le Comité reconnaît qu'un travail important a été réalisé au niveau de la promotion et de la coordination des actions identifiées pour l'élimination des SAO et note que le

Kirghizistan s'est engagé à réaliser l'élimination complète des SAO d'ici janvier 2010 en menant à bien tous ses projets. Avec les activités planifiées pour la prochaine phase (IV), le Comité exécutif espère que le Kirghizistan continuera avec succès ses activités d'élimination des SAO pour parvenir à l'élimination complète des CFC en 2010.

Mongolie

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Mongolie et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant que la Mongolie est en bonne voie d'éliminer sa consommation de CFC. Il note également avec satisfaction qu'au cours de cette période la Mongolie a progressé dans la mise en œuvre de son PGEF et se trouve au premier plan des discussions avec ses pays voisins pour lutter contre le commerce illégal. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, la Mongolie poursuivra avec succès la mise en œuvre de son programme de pays et des activités qui s'y rapportent, tout particulièrement la mise en œuvre du PGEF comprenant l'élimination des HCFC et des inhalateurs à doseur.

Sainte-Lucie

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour Sainte-Lucie et note avec satisfaction que les données relatives à l'article 7 communiquées par Sainte-Lucie au Secrétariat de l'ozone montrent que cette Partie était en conformité avec les mesures de réduction de toutes les substances réglementées. Grâce aux activités prévues pour la prochaine phase, le Comité exécutif espère que Sainte-Lucie continuera à communiquer une consommation zéro pour toutes les SAO et continuera également à respecter avec succès ses engagements envers le Protocole de Montréal.
